6 ET 7 DÉCEMBRE 2022

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision
BOD/2022/12-01	**L'Éducation à voix haute :** Le Conseil d'administration : 1. Conformément aux dispositions énumérées dans le document BOD/2022/06-05, confirme que la proposition chiffrée de prorogation soumise par Oxfam IBIS, l'agent partenaire, répond aux conclusions et incorpore les recommandations de l'examen à mi-parcours, prend en compte les acquis du programme et les demandes formulées par les partenaires, et s'inscrit dans le droit fil des objectifs du plan stratégique GPE 2025 ; 2. Demande qu'un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme l'Éducation à voix haute soit présenté chaque semestre au Comité de performance, d'impact et d'apprentissage ; 3. Approuve une allocation de 60 millions de dollars (y compris des frais d'agence de 4,2 millions de dollars) du fonds fiduciaire du GPE à l'agent partenaire Oxfam IBIS aux fins de la prorogation du programme l'Éducation à voix haute, sous réserve de la disponibilité des fonds et engagement des fonds fiduciaires par tranches annuelles.
BOD/2022/12-02	**Mécanisme de partage de connaissances et d'innovations :** Le Conseil d'administration : 1. Confirme, en application de la décision BOD/2022/06-06, que la proposition de prolongation chiffrée soumise par le Centre de recherches pour le développement international en sa qualité d'agent partenaire est conforme aux conclusions et prend en compte les recommandations présentées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, s'appuie sur les connaissances acquises dans le cadre du programme, répond à la demande des partenaires,

	et cadre avec les objectifs du plan stratégique GPE 2025 ; 2. Demande qu'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations soit soumis chaque semestre au Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage ; 3. Approuve une allocation de 80 000 000 dollars (dont 5 233 644 dollars au titre des commissions de l'agent partenaire) du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation en faveur du Centre de recherche pour le développement international en sa qualité d'agent partenaire en vue de la prolongation du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations, sous réserve de la disponibilité des fonds et engagement des fonds fiduciaires par tranches annuelles.